

VOLONTAIRE INTERNATIONAL SPECIALISTE DES NATIONS UNIES

CONDITIONS DE SERVICE

ÉLIGIBILITÉ

LIMITE D'ÂGE

27+

EXPERIENCE

3 - 15 + ans

STATUT

Affectation avec ou sans famille



INDEMNITÉS

INDEMNITÉ MENSUELLE DE SUBSISTANCE (MLA)

US \$1,736 x Indice de Côté du pays (PAM) au taux de la capitale

MONTANT FORFAITAIRE D'ENTRÉE

US \$4,000 (frais de passport, visas, examen médical d'entrée, vaccin(s) et expédition des effets personnels)

TRANSPORT/ DÉPLACEMENT

Couvert par l'Allocation de subsistance pour les Volontaires (VLA)



SANTÉ, SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

DIFFÉRENTIEL DE BIEN-ÊTRE

Différentiel A US \$500 / mois
Différentiel B US \$1,000 / mois

SECURITÉ

100% remboursé conformément aux normes du Département de la sécurité et de la sûreté (DSS)

ASSURANCE MÉDICALE ET AUTRES

Assurance médicale, assurance-vie, invalidité, mutilation et actes de malveillance

REPOS ET RECUPÉRATION (R&R)

Administré par l'Agence hôte



PERSONNES À CHARGE

COUVERTURE VOYAGE

Voyage autorisé pour 3 personnes à charge maximum (ayant moins de 21 ans)

COUVERTURE MÉDICALE

Fournie pour 3 personnes à charge maximum et présentes sur le lieu d'affectation

ALLOCATION FAMILIALE

US \$250 pour 1 personne à charge
US \$450 pour 2+ personnes à charge



PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE CARRIÈRE

FORMATION

e-Campus

APPRENTISSAGE

Accès aux programmes d'apprentissage sur le terrain, virtuels et programmes de formation en ligne

FORMATION PENDANT LE SERVICE

Administration par l'Agence hôte



PRESTATIONS FIN DE SERVICE

INDEMNITÉ FIN D'AFFECTATION

US \$225/mois pour service accompli de manière satisfaisante

PRESTATIONS MÉDICALES

1 mois de prolongation après fin d'affectation

PRESTATIONS DE VOYAGE

Les droits au rapatriement sont accordés après l'accomplissement des formalités de départ



CONGÉS

FORMATION & APPRENTISSAGE

10 jours ouvrables par période de 12 mois consécutifs

CONGÉ ANNUEL

30 jours/an (2,5/mois)

CONGÉ AU FOYER

Cycle déterminé par le lieu d'affectation, 12 ou 24 mois

CONGÉ DE MALADIE CERTIFIÉ

7 jours non certifiés. Pour les congés de maladie certifiés, calculs sur la base de 30 jours annuels. Après 20 jours de congé de maladie, le cas est assigné à UNOG

CONGÉ POUR RAISON FAMILIALE

Déduit des congés de maladie non certifiés

CONGÉ PARENTAL

Paternité: 10 jours
Maternité: 16 semaines

